



**COUPON Inscription Accueil de Loisirs Été 2023
Du 10 Juillet 2023 au 25 Août 2023**

Coupon à signer et à retourner au Service Enfance / Enseignement

PIECES A COMMUNIQUER IMPERATIVEMENT POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION :

- Le coupon ci-joint d'inscription ALSH Été 2023 (*téléchargeable sur le site de la Ville*)
- La fiche de renseignement « Enfant » (*téléchargeable sur le site de la Ville*)
- La fiche de liaison sanitaire (*téléchargeable sur le site de la Ville*)
- L'avis d'imposition ou le certificat de rémunération du Luxembourg
- Une attestation CAF avec le montant des allocations familiales (France et/ou Luxembourg)
- Une attestation « Assurance scolaire, extra-scolaire et responsabilité civile »
- Une copie de la carte d'identité de l'enfant et des parents
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant
- L'imprimé d'Aide aux Temps Libres délivré par la CAF si vous en bénéficiez (utilisable uniquement pour les vacances scolaires)

PIECES A COMMUNIQUER IMPERATIVEMENT SI VOTRE ENFANT EST DEJA INSCRIT AU PERISCOLAIRE DE L'ANNEE 2022/2023 :

- Le coupon ci-joint d'inscription ALSH Été 2023 (*téléchargeable sur le site de la Ville*)
- La fiche de renseignement « Enfant » s'il y a eu des modifications depuis la dernière inscription (*téléchargeable sur le site de la Ville*)
- La fiche de liaison sanitaire s'il y a eu des modifications depuis la dernière inscription (*téléchargeable sur le site de la Ville*)
- L'imprimé d'Aide aux Temps Libres délivré par la CAF si vous en bénéficiez (utilisable uniquement pour les vacances scolaires)

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ENREGISTRES.

Je soussigné(e)

M (Nom et prénoms) PARENTS :

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

- Sollicitent les périodes d'inscription suivantes pour mon enfant à l'Accueil de Loisirs Été 2023

PERIODES D'INSCRIPTION SOLLICITEES (cocher la case correspondante)

JUILLET 2023				AOÛT 2023			
ALSH été 2023	JOURNEE avec repas 8h-18h30	MATIN 8h-11h50	APRES-MIDI 13H30-18H30	ALSH été 2023	JOURNEE avec repas 8h-18h30	MATIN 8h-11h50	APRES-MIDI 13H30-18H30
Lundi 10				Mardi 01'			
Mardi 11				Mercredi 02			
Mercredi 12				Jeudi 03			
Jeudi 13				Vendredi 04			
Vendredi 14	FERIE						
Lundi 17				Lundi 07			
Mardi 18				Mardi 08			
Mercredi 19		sortie		Mercredi 09			
Jeudi 20				Jeudi 10			
Vendredi 21				Vendredi 11			
Lundi 24				Lundi 14			
Mardi 25				Mardi 15	FERIE		
Mercredi 26				Mercredi 16		sortie	
Jeudi 27				Jeudi 17			
Vendredi 28				Vendredi 18			
Lundi 31							
				Lundi 21			
				Mardi 22			
				Mercredi 23			
				Jeudi 24			
				Vendredi 25			

Arrivée matin : échelonnée de 8h à 9h

Départ demi-journée sans repas : 11h50

Arrivée demi-journée après-midi sans repas : échelonnée de 13h30 à 14h

Départ après-midi : échelonné de 17h00 à 18h30

- M'engage à respecter les horaires susmentionnés.
- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur extrascolaire « Petites et Grandes vacances » Année scolaire 2022/ 2023 de la Ville de Villerupt.
- Certifie avoir pris connaissance du projet pédagogique Été 2023 établi par le Directeur de l'ALSH.

A..... Date :

Signatures :